Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 056-215601014-20260129-DEL0920260126-DE

LANGUIDIC
VILLE DE CULTURE(S)

Convention de mise à disposition de la salle Saint Exupéry de Brandérion au profit des associations languidiciennes

DEL09_2026_01_26

En exercice : 20
Présents : 17
Votants : 20

Le vingt-six janvier deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Languidic s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent DUVAL, Maire.

Présents : DUVAL Laurent, MARETTE Nadège, LE GAL Patrick, EVANNO Eric, DUPUY Typhenn, LE GALLIC Christine, GUÉGAN Christian, FEBRAS José, PROD'HOMME Anne Sophie, JEGOUX Thomas, CHOINIERE Katell, HERVO Ewen, BOULOUARD Eric, TROTTIER Stéphane, PENNANEAC'H Mélanie, VALPERGUE de MASIN Marie-Olga, PURENNE Myriam.

Absents excusés : de KERIZOUET Isabelle, LE CAPITAINE Anne-Cécile, ANN Véronique.

Pouvoirs : Isabelle de KERIZOUET donne pouvoir à Eric EVANNO, Anne-Cécile LE CAPITAINE donne pouvoir à Thomas JEGOUX, Véronique ANN donne pouvoir à Myriam PURENNE.

Le secrétariat a été assuré par : HERVO Ewen.

Rapporteur : Monsieur Patrick LE GAL

➲ L'adjoint au Maire informe l'assemblée :

Depuis 2022, en raison des travaux de rénovation du complexe sportif languidicien Jean Le Mancq, un partenariat avait été mis en place afin que les associations languidiciennes (twirling bâton, handball et tennis) puissent utiliser l'équipement sportif Saint-Exupéry de Brandérion.
Son utilisation s'est poursuivie après la fin des travaux de rénovation.
En contrepartie, des prestations languidiciennes avaient été octroyées.

En 2022, la commune de Languidic avait donc fait don d'une machine à peinture.

Depuis 2023, il était convenu que la contrepartie corresponde au passage de l'épareuse sur Brandérion pendant deux jours.

En raison d'une panne en 2024, cette prestation n'a pas pu être réalisée et la commune de Brandérion a donc dû recourir à un prestataire externe pour la réaliser *(à hauteur de 1980 €).*

Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 056-215601014-20260129-DEL0920260126-DE

En 2025, les associations languidiciennes ont utilisé la salle Saint Exupéry sans que le passage de l'épareuse puisse être effectué.

De plus, les heures d'utilisation des associations languidiciennes étant désormais conséquentes (85H30), la commune de Brandérion a souhaité que ces heures puissent être payées avec une valorisation à 30€/heure soit 2 565 €.

➲ L'adjoint au Maire propose à l'assemblée :

Il est proposé de valider la convention jointe couvrant la période allant du 1er janvier 2024 au 31 août 2025 et prévoyant les conditions financières suivantes :

- pour l'année civile 2024 : la commune de Brandérion facturera à la commune de Languidic le montant de 1980 euros correspondant au montant de la facture d'épareuse 2024.

- Pour le 1er semestre de l'année civile 2025, la commune de Brandérion facturera à la commune de Languidic le montant de 2565 euros correspondant à 85h30 d'utilisation au coût horaire de 30 €.

➲ **Le Conseil municipal après en avoir délibéré,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 ;
Vu la convention jointe ;
Vu l'avis de la commission Travaux – Voirie – Urbanisme – Environnement en date du 12 janvier 2026 ;

➲ **VALIDE** la convention jointe couvrant la période allant du 1er janvier 2024 au 31 août 2025 et prévoyant les conditions financières suivantes :

- pour l'année civile 2024 : la commune de Brandérion facturera à la commune de Languidic le montant de 1980 euros correspondant au montant de la facture d'épareuse 2024.

- Pour le 1er semestre de l'année civile 2025, la commune de Brandérion facturera à la commune de Languidic le montant de 2565 euros correspondant à 85h30 d'utilisation au coût horaire de 30 €.

➲ **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer la convention jointe et procéder à son exécution.

ADOPTÉ : à l'unanimité.

PJ : Convention

Fait à Languidic, le 29 janvier 2026

Le Maire,

Laurent DUVAL

MAIRIE DE LANGUIDIC (Morbihan)